

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-300

Rue de la Blauderie - Acquisition de la parcelle CO 1021

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction de l'Espace Public

**Rue de la Blauderie - Acquisition de la parcelle CO
1021**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le secteur rue de la Blauderie - rue de Normandie, plusieurs parcelles sont frappées d'un emplacement réservé pour désenclavement du cœur d'ilot.

Les propriétaires des parcelles concernées ont accepté de céder à la Ville une partie de leur terrain. Les divisions sont en cours de réalisation.

Une première division étant terminée et le propriétaire souhaitant céder le surplus rapidement a demandé que la cession se réalise au plus tôt.

Un accord avait été trouvé pour une cession d'environ 445 m² correspondant à la partie située en emplacement réservé, au prix de 11,00 € le m².

A l'issue de la division effectuée par le géomètre, la parcelle concernée est cadastrée CO 1021 pour une superficie effective de 441 m², soit un prix de cession de 4 851,00 €.

Le coût de cette opération, frais d'acquisition inclus, est inscrit au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle CO 1021, d'une superficie de 441 m², au prix de 4 851,00 €, hors frais d'acte ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à venir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

Commune : 079191
Niort

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D. 511)



SELAS de Géomètres-Experts
44, boulevard Pont Achard
86000 Poitiers
Tel. : 05 17 02 26 44

Numéro d'ordre du document d'arpentage
A02330

Document vérifié et numéroté le
A 15/11/2020
Par Franck VILAIN
Géomètre principal

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 56 471 du 30 avril 1955)

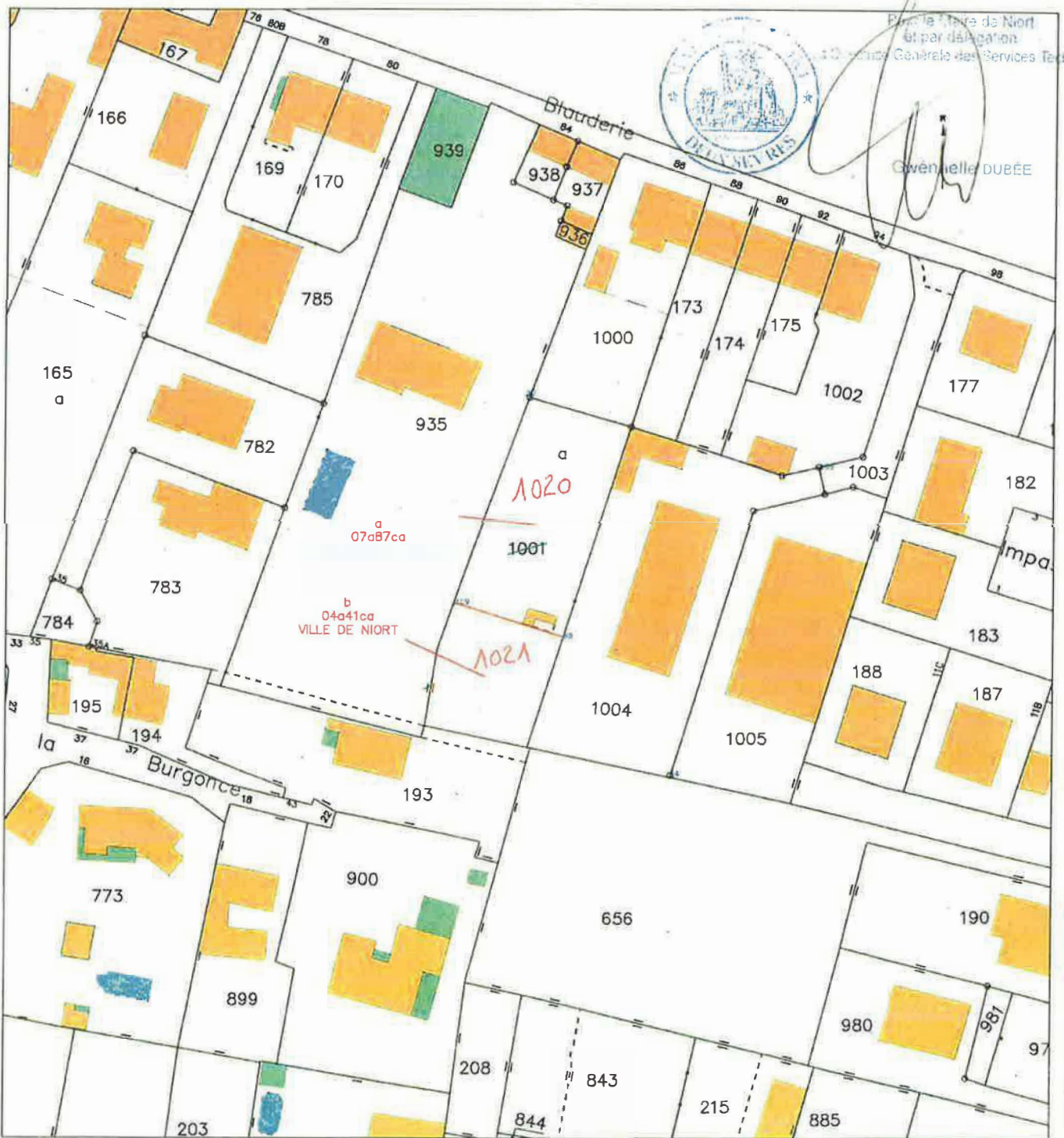
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 15/01/2020... par M. MA. BERTHELOT... géomètre à POITIERS.....
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 8463.
A. POITIERS....., le 18/02/2020.....

Mai contact@geosat.com
Sylvain BERTHELOT
N° 07 82 98 004
Date 18/02/2020
Signature :

Section : CO
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/2003

(1) Raport les murures brulles. Le bornage A n'est appliqué que dans le cas d'une enquête (plan réservé par voie de mise à jour), dans le bornage B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la parcelle agricole (présence ou non, longueur, largeur ou superficie relative du bâtiment, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités de signataires et son domicile de population (commune, canton, département, qualité de l'habitant agricole).

dossier 193420



Acquisition de J.E.R.

